

CCAS de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .01 / 2025

DATE DE LA CONVOCATION :

DATE DE PUBLICATION :

L'An deux mil vingt-cinq, le 27 février à 18h30, le Conseil d'Administration s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 17

Membres présents : 13

Nombre de votants : 16

Etaient présents :

Mme BIGEL Anne- Marie, Mme BOUCHER Julie, M. BRUN Fernand, Mme DELOR Isabelle, Mme DUPONT Karine, Mme DURANDO Danielle, M. DUVEAU Francis, Mme GAGNIK Marie-France, M. GAUTIER Franck, Mme THIERRY Martine, M. RABILLER Noël, M. ROSSI Patrick, Mme SCOTTO Fabienne

Procurations :

Mme YZQUIERDO Laurence donne pouvoir à Mme GAGNIK Marie-France
M. SEIGNOBOS Jean-luc donne pouvoir à M. Brun Fernand
Mme VEZZOSO Andrée donne pouvoir à Mme BOUCHER Julie

Etaient absents :

Mme DOLE Stéphanie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme THIERRY Martine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET 2025 DU CCAS

Monsieur le Président rappelle qu'au même titre que le budget principal de la commune, le CCAS, disposant d'un budget autonome, a l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget conformément à l'article 22 du Règlement intérieur.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au Président de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Monsieur le Président précise que cette délibération n'emporte pas vote du budget mais n'a que pour effet d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport présenté.

Le conseil d'administration est sollicité pour :

- Acter la tenue du débat d'orientation budgétaire sur présentation d'un rapport
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente - Adjointe déléguée aux affaires sociales à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 22 du règlement intérieur du CCAS,

VU le rapport d'orientation budgétaire joint,

ET APRES en avoir délibéré

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire et autorise le Président ou la Vice-Présidente - Adjointe déléguée aux affaires sociales à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

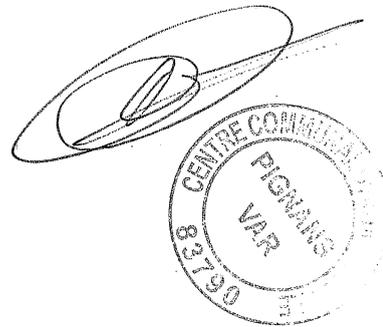
THIERRY Martine

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Monsieur le Président



The stamp is circular with the text "CENTRE COMMUNAL PIGNANS VAR" around the perimeter and the number "833790" at the bottom.